



## PRE-REQUIS :

- Pas de prérequis

## TARIF :

- Intra-entreprise : 1000 € HT

## ACCESSIBILITE PMR :

- Nos locaux sont accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite. Un référent pédagogique (Valérie LESCEIUX) est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation

## PUBLIC VISE :

- Tout collaborateur exerçant, dans un service immobilier, une mission portant sur des immeubles bâtis ou non.
- Responsables de montage d'opérations et d'aménagement

## OBJECTIFS VISES :

- Sensibiliser les monteurs d'opérations à la fiscalité de l'aménagement
- Mettre à jour ses connaissances sur la nouvelle fiscalité de l'urbanisme

## MODALITE D'EVALUATION :

- Exercices pratiques

## METHODE PEDAGOGIQUE

### UTILISEE :

- Paperboard
- Vidéo
- Echanges de pratiques
- Documents d'évaluation

## VALIDATION DE LA FORMATION :

- Questionnaire de validation des acquis

## COMPETENCES :

- Identifier les parties prenantes du projet
- Connaître les différents régimes de financement
- Utiliser les outils adaptés au suivi de projet

## DUREE :

- 1/2 jour (3h30)

## REFERENT PEDAGOGIQUE :

- Sylvain Caron

## PROGRAMME

### 1. Quelques rappels sur les taxes et participations d'urbanisme finançant les équipements publics

- La taxe d'aménagement
- Le versement pour sous-densité
- La participation pour le financement de l'assainissement collectif

### 2. Le projet urbain partenarial : outil partenarial de financement des équipements publics

- L'objet du PUP
- Le champ d'application du PUP
- Les cocontractants du PUP
- La rédaction de la convention de PUP E / Le paiement du PUP

### 3. Le régime du financement des équipements propres à l'opération

- La distinction équipements propres / équipements publics
- Les équipements propres finançables au titre de l'article L. 332-15 al. 4 Cdu
- Les conditions opposées à la délivrance de l'autorisation : distance / acceptation

### 4. Exemples et mises en situations

